



Monsieur le Directeur Général  
De l'Office National des Forêts  
Paris

Paris, le 06 décembre 2011

Monsieur le Directeur Général,

Le contrat de plan 2012-2016 entre l'ONF, l'Etat et la FNCOFOR prévoit environ 700 suppressions d'emplois. L'examen de ce document en conseil d'administration du 20 juillet dernier a fait l'objet d'un vote négatif de la part de l'ensemble des organisations syndicales.

Le SNPA et le SNTF FO, ont tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2011, fait savoir qu'ils s'opposaient à une adéquation des missions aux moyens, en demandant une adéquation des moyens aux missions pour tenir compte de la charge de travail existante et éviter toute réduction de la voilure de l'ONF.

Bien que l'ONF soit doté de l'autonomie financière de par son statut, cette demande des 2 syndicats FO n'a pas été entendue, ce qui est fort regrettable et même dommageable.

Lors de la réunion du CTC du 17 novembre dernier, vous avez présenté un plan de réduction des effectifs par DT, traduction de l'évolution actée dans le protocole d'avril 2011 non signé par le SNPA, le SNTF et la CGT et chiffrée dans le contrat d'objectifs pour 2012-2016.

Le 17 novembre dernier, les 2 syndicats FO ont réitéré leur opposition aux suppressions de postes à venir, et exigé qu'il n'y ait pas de mobilité obligatoire. Vous avez alors pris l'engagement

- D'assumer seul en interne à l'Etablissement la diminution des effectifs
- De ne pas procéder à des mobilités obligatoires.

Si nos deux organisations sont satisfaites, de votre engagement de ne pas imposer de mobilités forcées, elles sont par contre très inquiètes quant aux conséquences de la diminution des effectifs en termes de charge de travail et d'impact sur la santé des personnels.

Il est patent qu'aujourd'hui les personnels ne sont plus en situation de faire face aux missions qui leur incombe, ce qui faute d'une clarification au niveau national, place chacun

des personnels face à une situation qui n'est pas de son fait ; la priorisation de ses activités, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour eux-mêmes en raison d'un management par objectif.

Nos deux organisations appellent les personnels à respecter le temps de travail légal et à refuser de faire le choix des activités à abandonner et les engagent à le mentionner dans l'entretien professionnel prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Ce dernier n'a d'ailleurs pas encore fait l'objet de discussion avec les partenaires sociaux quant à son organisation et aux conséquences notamment en termes de déroulement de carrière et sur le régime indemnitaire.

Bien qu'un engagement ait été pris de recruter prioritairement des personnels fonctionnaires, nous avons constaté un fort recrutement d'agents non titulaires au cours de l'année 2011. Ces recrutements ont notamment empêché de pourvoir en 2011, 6 postes offerts au concours externe de S.A..

En conséquence, nous souhaitons disposer d'un bilan de tous les recrutements 2011 avec le statut, la date d'effet et le motif, mais aussi pour l'avenir d'un tableau mensuel des entrées et des sorties.

Nous sommes également très inquiets de certaines orientations possibles évoquées lors du CTS du 30 novembre dernier, à savoir la perspective de création d'un service dédié aux recrutements. Nos organisations tiennent à rappeler qu'il existe un service des concours pour les fonctionnaires et un pôle contractuels au sein du département de gestion des personnels fonctionnaires et contractuels.

La création d'une structure entièrement dédiée aux recrutements serait l'affichage d'une volonté d'augmenter le nombre d'agents non titulaires et une négation du régime dérogatoire rappelé dans le contrat établi pour la période 2012-2016. Le dialogue social serait alors mis à mal.

Si la nécessité d'avoir un vrai dialogue social est mentionnée dans le prochain contrat, elle doit se traduire dans les faits. Toute attitude contraire pourrait être considérée pour le moins, comme de l'autisme.

Nous espérons, que vous saurez répondre aux attentes et aux inquiétudes des personnels et que lors du prochain CTC, nous pourrons discuter du schéma d'emploi pour les prochaines années afin de lancer les ouvertures de concours pour l'ensemble des corps de fonctionnaires et ceci sans attendre, car de nombreux postes sont à pourvoir.

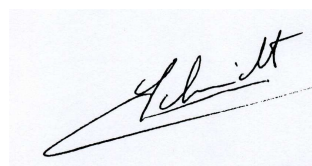
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général du SNPA ONF



Marc Coulon

Le Secrétaire Général du SNTF



Jean Noel Schmidt